Investissements Manuvie

Pour votre avenir[MC]

Investir à long terme : Tirez profit de la capitalisation des rendements

Vous vous demandez quel est le meilleur moment pour commencer à investir. Dès que possible. Une petite somme mise de côté maintenant a le potentiel de croître considérablement à l'avenir. Les avantages de la capitalisation peuvent vous aider à atteindre vos objectifs à long terme, et plus tôt vous commencez, mieux ce sera.

TIREZ PROFIT DE LA CAPITALISATION DES RENDEMENTS

Examinons les rendements antérieurs pour en savoir plus sur les résultats dégagés à long terme par les différentes catégories d'actif. Le tableau 1 compare le rendement annualisé moyen sur 25 ans de trois placements de 1 000 $ dans trois différentes catégories d'actif. Le taux de rendement composé annualisé pour les actions s'élève à 9 %, pour les obligations, à 10 %, tandis que le taux de rendement annualisé de certificats de placement garantis (CPG) d'une durée de cinq ans s'établit à 6 %[1].

Les rendements utilisés dans cet exemple se fondent sur l'historique des taux et peuvent ne pas se reproduire, mais il est facile de constater que plus les sommes demeurent placées longtemps, meilleures sont les chances de tirer profit de la capitalisation des rendements.

[1] Source : Morningstar Direct, au 31 décembre 2011. À titre indicatif seulement. Le rendement passé n'est pas représentatif des résultats futurs.

Tableau 1 : C'est le temps passé dans les marchés qui compte
(rendements annualisés sur 25 ans)[1]

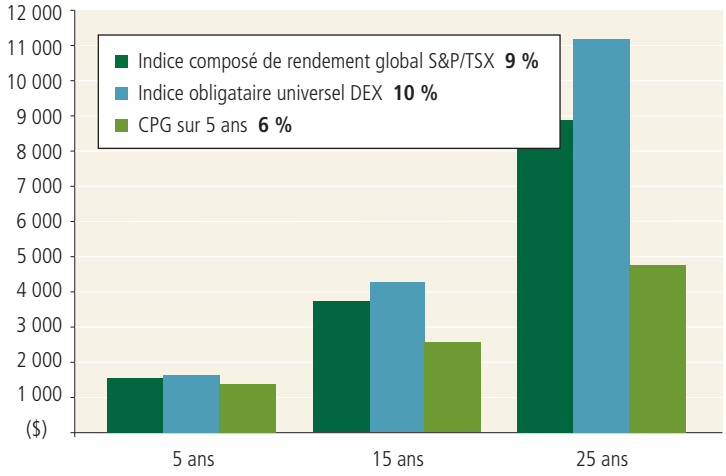

COMMENCEZ LE PLUS TÔT POSSIBLE

La meilleure façon de vous assurer la réussite financière est de faire jouer le temps en votre faveur. Commencer tôt peut augmenter les probabilités que vous atteigniez vos objectifs en matière d'épargne.

Prenons un exemple. Si vous voulez épargner un million de dollars d'ici 65 ans, combien devrez-vous placer chaque mois? Le tableau suivant constitue un guide basé sur l'âge auquel vous effectuez votre première cotisation.

Âge de début	Épargne mensuelle ($)*
20	263,67
25	380,98
35	819,69
45	1 919,66
55	5 777,51

À titre indicatif seulement.
* Suppose un taux de rendement annuel constant de 7 %.

Vous pouvez constater qu'en commençant tôt, il est plus facile d'atteindre votre objectif de retraite. Si vous attendez, le même objectif pourrait s'avérer irréalisable.

PRENEZ L'HABITUDE D'INVESTIR

Vous pouvez commencer à investir à tout moment. Un bon moyen de commencer est d'acheter des parts de fonds communs au moyen d'un programme de prélèvements automatiques sur le compte (PAC). Vous pouvez faire un dépôt initial minimum de 50 $ et par la suite placer le même montant à intervalles réguliers, à votre convenance. En établissant un programme de PAC, vous pouvez tenir compte de vos besoins particuliers et investir en cotisant régulièrement de façon automatique.

LES AVANTAGES DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Gestion professionnelle – L'argent des épargnants est placé par des spécialistes des marchés des capitaux. Les gestionnaires de portefeuilles de fonds communs disposent des connaissances et des renseignements nécessaires pour prendre des décisions de placement éclairées.

Diversification – Comme vous cotisez à une enveloppe globale, le gestionnaire de portefeuille est en mesure de diversifier les placements. Vous ne serez donc pas à la merci des fluctuations de quelques placements choisis.

Choix – Il existe une vaste gamme de fonds communs de placement. Demandez l'avis de votre conseiller afin de vous assurer que les placements choisis sont conformes à vos objectifs et à votre tolérance du risque.

Liquidité – Vous avez accès à votre placement et pouvez retirer vos fonds en tout temps[2].

Commodité – Les sociétés de fonds communs se chargent de la gestion à votre place, ce qui peut s'avérer très pratique lorsque vient le temps d'effectuer votre déclaration de revenus ou de faire le suivi de vos rendements.

PARLEZ À VOTRE CONSEILLER

Parlez à votre conseiller dès aujourd'hui pour découvrir comment vous pouvez commencer maintenant à investir pour l'avenir. Épargnez un peu maintenant et soyez récompensés plus tard.

[2] Des frais peuvent s'appliquer.

Solutions

Isabelle Gemme
Placements Manuvie Services D'investissement Inc.
111 Rue Saint-Pierre
Chambly, QC, J3L 1L6
514-528-0080
isabelle.gemme@placementsmanuvie.ca

Investissements Manuvie
Pour votre avenir MC

© 2012 Financière Manuvie. Les personnes et les situations évoquées sont fictives et toute ressemblance avec des personnes vivantes ou décédées serait pure coïncidence. Le présent document est proposé à titre indicatif seulement. Il n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'il fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Nombre des points analysés varient selon la province. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Sauf erreurs ou omissions. La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au versement de commissions ou de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des fonds avant d'effectuer un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur liquidative varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Les noms Manuvie et Investissements Manuvie, le logo qui les accompagne, le titre d'appel « Pour votre avenir », les quatre cubes et les mots « Solide, Fiable, Sûre, Avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

TMK1403F 06/12